

**16 février 1989, Québec**

**Conférence de presse au sujet de l'affichage bilingue ou non au Québec**

M. Bourassa: Tout le monde est prêt? Je suis heureux de vous revoir, il y en a quelques-uns que je n'ai pas vus depuis plusieurs semaines, d'autres que j'ai vus durant trois semaines. Je vous laisse la parole.

M. Houle: L'affichage bilingue sur les autoroutes, est ce que c'est sérieux ou si c'est juste un ballon d'essai que votre cabinet a lancé hier?

M. Bourassa: M. Houle, vous devriez lire l'article 29 de la loi 101 qui Interdit l'affichage bilingue sur les routes. C'est une erreur de fait. Je ne blâme pas le journaliste qui l'a faite, mais je regrette que dans des débats comme ceux-là, qui sont assez difficiles et qui, à l'occasion, peuvent être assez ingrats, on fasse des erreurs de fait qui sont assorties de grosses manchettes et qui ont un rayonnement auprès de la population. Il n'a jamais été question d'apporter d'autres amendements à la loi 101. Or, pour faire l'affichage bilingue sur les routes, il faudrait modifier l'article 29. C'est une erreur de fait, et vous me donnez l'occasion de le signaler.

M. Houle: ...c'est donc une erreur de fait qui apparaît depuis deux jours dans les journaux?

M. Bourassa: Sur la question des grandes surfaces, je vous réfère à ma déclaration du 23 décembre, lors de la conférence de presse que j'ai tenue ici, où je disais que dans le cas des grandes surfaces, il fallait être vigilant. Le texte est clair sur l'utilisation des autres langues. C'est pourquoi la loi 178 comportait un amendement sur le renforcement de la nette prédominance, donnant au gouvernement tous les pouvoirs pour appliquer cette vigilance.

C'est dans ce cadre que des organismes gouvernementaux, en collaboration avec le ministre responsable, se trouvent à étudier la question. Cela n'a pas été soumis au Conseil des ministres, ça n'a pas été soumis au bureau du premier ministre, ça n'a pas été soumis au comité ministériel responsable de cela, il s'agit tout simplement d'hypothèses qui sont étudiées par les organismes compétents à la lumière des directives qui ont été données sur la vigilance qu'on doit exercer sur les grandes surfaces par rapport aux autres entreprises indépendantes et au fait que, dans ces cas, comme vous le savez, les entreprises. Je pense aux chaînes et aux grandes surfaces – peuvent communiquer avec leurs clients de différentes façons, en vertu de l'article 52, que ce soit par des dépliants, par des catalogues, par toutes sortes de façons que peuvent leur donner des moyens financiers parce qu'elles ont de grandes surfaces ou qu'elles font partie de chaînes.

Nous faisons une distinction, comme nous l'avons toujours dit, entre les entreprises Indépendantes, où la nette prédominance s'applique, et les autres entreprises où les moyens de rejoindre les clients, catalogues, dépliants, circulaires, sont nombreux et disponibles. Donc, dans ce cas, la politique du gouvernement sera dans le sens d'une plus grande vigilance, comme le lui permet l'article 178. C'est ça qui est examiné par le ministre responsable et les organismes compétents. Quand ce sera prêt, on va soumettre ça aux organismes du gouvernement.

M. Girard: Donc, l'article n'est pas faux, malgré ce que vous dites?

M. Bourassa: On me pose une question sur les routes, M. Girard

M. Girard: Ah, les routes

M. Bourassa: Bien, c'est la question...

M. Girard: Et les centres de ski?

M. Bourassa: Non, non, cela, les centres de ski étaient déjà proposés par la réglementation du Parti québécois, en juillet 1985. Si vous examinez, le 24 juillet 1985, vous allez voir que M. Godin, à la suite d'une commission parlementaire qui avait duré plusieurs semaines, avait proposé des nouveaux règlements, notamment, si ma mémoire est bonne, sur les centres de ski. Parce qu'on a une situation assez bizarre où les centres de ski qui sont la propriété de l'État peuvent afficher bilingue, et les centres de ski qui sont la propriété privée – sur les instructions de sécurité – ne peuvent pas afficher bilingue.

Je ne sais pas si vous voyez le caractère un peu bizarre d'une situation où: si c'est l'État qui est propriétaire, les règlements permettent d'afficher dans les deux langues, pour les instructions de sécurité; et si ce sont des centres de ski privés, ce n'est pas permis. Alors c'est évident que ceci est examiné. Ceci est examiné parce que c'est une question de bon sens qui avait déjà été décidée par l'ancien gouvernement, quelques mois avant l'élection, dans la prépublication des règlements, qui n'avait pas ratifiée par le gouvernement à cause de l'élection. Donc, cela fait l'objet de l'examen des organismes compétents. Mais ce que je veux dire cet après-midi, c'est que sur ce qui a trait aux routes, parce que c'est ce qui faisait la manchette, le bilinguisme sur les autoroutes ou sur les routes, c'est ce qui faisait la manchette de six colonnes. J'ai dit que ceci est une erreur de faits importante, dans la mesure où on lui a donné cette importance, parce qu'elle contredit un article de la loi 101, et il n'y a jamais été question d'apporter d'autres amendements à la loi 101.

Quant au reste, la position du gouvernement sera examinée quand nous aurons les recommandations des comités responsables, et je veux donner deux exemples: la vigilance qui sera plus grande que dans le cas des entreprises indépendantes, pour les raisons que je vous ai données tantôt, et on retrouve cela dans l'article; et il y a aussi des exemples qui sont – examinés de situations plus ou moins logiques, comme les centres de ski.

M. David: M. Girard.

M. Girard: Mais on dit que le premier ministre a confirmé cela.

M. Bourassa: Pardon?

M. Girard: On dit dans l'article que le bureau du premier ministre a confirmé cela.

M. Bourassa: On ne m'en a pas parlé à moi, et je vous rapporte et je vous rectifie les faits. C'est tout.

M. David: André Jobin.

M. Jobin: M. Bourassa, J'ai deux questions...

M. Bourassa: Ce n'est pas la première fois qu'on invoque le bureau du premier ministre.

M. Jobin: M. Bourassa, j'ai deux questions. Tout d'abord, est ce que la possibilité de création d'enclave linguistique est toujours envisagée au sein de votre gouvernement?

M. Bourassa: J'ai répondu à cela il y a quelques semaines, dans une interview à La Presse, que ce n'était pas une priorité; c'est une hypothèse qui avait été soulevée. D'ailleurs, c'est ce que J'avais dit le 23 décembre. Je comprends que c'est à l'avant-veille de Noël, mais si vous pouviez relire les textes du 23 décembre, cela va tous vous rassurer; cela va permettre de poser l'autre question. Oui, M. Jobin.

M. Jobin: En sous-question, est-ce que vous en avez discuté avec votre député de Pontiac, Robert Middlemiss?

M. Bourassa: Oui, J'en ai discuté et je lui ai répété privément ce que j'ai dit publiquement.

Une voix: Et ma deuxième question: Est-ce qu'on doit s'attendre à ce que la réglementation, s'il devait y en avoir une, soit à la mi-mars ou autour?

M. Bourassa: C'est comme je l'ai dit le 10 janvier, c'est l'objectif du gouvernement.

M. Lessard: On croit bien qu'il n'est pas question de signalisation bilingue sur les routes mais est ce qu'il n'y aura pas des inscriptions touchant la sécurité justement qui pourront être dans les deux langues sur les autoroutes?

M. Bourassa: C'est écrit. Relisez l'article 29, M. Lessard. Les pictogrammes sont permis.

M. Lessard: Mais vous avez parlé aussi du projet de règlement qu'avait le PO où on mentionnait spécifiquement que pour des raisons de sécurité, on pouvait?

M. Bourassa: Dans les règlements du PQ que vous pouvez retrouver dans La Gazette officielle du 24 Juillet, on mentionne lorsque la santé ou la sécurité publique l'exige, l'article 8 du règlement adopté par le Parti québécois, on peut utiliser à la fois le français et une autre langue en affichage public.

M. Lessard: Donc, si la sécurité l'exige sur les autoroutes, est ce qu'on peut utiliser une autre langue?

M. Bourassa: Ce que je vous dis est que l'article 29 ne sera pas modifié. Le reste va être examiné par les autorités compétentes. En collaboration avec le ministre, je ne veux pas en dire davantage. Je voulais simplement rectifier les faits sur un point très important. Pour la question de la sécurité, je vous donne les centres de ski, c'est tout.

M. Lessard: Parce que l'article 29 parle de signalisation c'est-à-dire les directions.

M. Bourassa : On parle de pictogramme aussi. On n'est pas pour tomber dans ces détails quand même.

Mme Brassard: M. Bourassa. C'est au sujet des objectifs gouvernementaux dans la région administrative de Québec.

Une voix: Est-ce qu'on pourrait vider la question, si c'est possible?

M. Bourassa: Vous n'avez pas de questions sur la langue M. David?

M. David: Je me contente de dire. J'ai mes dépliants bilingues et tout ça.

Une voix: Il est mêlé le président?

M. David: Je suis discret monsieur.

M. McKenzie: C'est un sujet connexe mais pas tout à fait à la langue. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la langue directement?

Une voix : Est ce qu'il y a d'autres questions sur la langue?

Une voix: C'est un sujet connexe oui.

Une voix: M. Houle, vous avez une question sur la langue?

M. Houle: J'ai un autre sujet, moi aussi.

Une voix : Bon, si on passe aux autres sujets, Mme Brassard?

M. Bourassa: M. Lessard a une question.

M. Lessard: Justement, au sujet de la conférence de presse du 23 décembre, ce n'était pas évident, vous ne vous étiez pas complètement engagé à ce que les règlements d'application de la loi 178 seraient connus avant le déclenchement d'une élection?

M. Bourassa: Il n'y aura pas d'élections déclenchées au mois de mars. L'objectif du gouvernement, comme je l'ai dit le 10 janvier, d'ailleurs, si vous lisez la déclaration comme telle, J'ai dit que c'est évident que les règlements, il y avait le sommet, quand ce sera le sommet, mais on ne parlait pas d'élections à ce moment-là. Pour ce qui a trait au règlement, J'ai dit le 10 janvier que l'objectif était de les présenter vers le début de la prochaine session ou de la reprise de la session. Actuellement, on travaille dans différents comités. On va soumettre cela au gouvernement, au comité ministériel et après cela on pourra procéder selon la procédure habituelle.

Mais ce que je vous dis: C'est que ce matin, en ouvrant le journal, J'ai vu une erreur de fait flagrante et je pense qu'on a assez de difficulté à garder un climat serein dans le débat linguistique, je crois qu'on doit faire des efforts pour éviter les erreurs de fait qui contredisent carrément... Je ne mets pas en cause la bonne foi des journalistes, mais Il reste que dans un

contexte comme cela, cela va carrément contre un article formel de la loi 101 et jamais je n'ai dit qu'il y aurait d'autres amendements que ceux qui sont dans la loi 178. Le tort est fait; au moins vous me donnez l'occasion de rectifier.

M. Descôteaux : Mme Brassard.

Mme Brassard: Concernant les effectifs gouvernementaux dans la région de Québec, M. Bourassa, vous avez, semble-t-il, reçu les résultats de l'étude que vous aviez réclamée.

M. Bourassa: Oui.

Mme Brassard: On y apprend que 48 % des effectifs du gouvernement se retrouvent dans la région de Québec. Est-ce que vous pensez que cette donnée doit éliminer toutes les inquiétudes de la part des élus municipaux à ce sujet?

M. Bourassa : J'ai vu M. Pelletier hier. Je lui ai parlé de ce rapport. Cela lui sera remis mardi. Ce sera rendu public à ce moment et on pourra commenter davantage.

M. Descôteaux : M. McKenzie.

M. Lessard: Toujours sur la langue...

M. Bourassa: M. Lessard a une autre question sur la langue.

M. Lessard: C'est un peu le même sujet.

M. Bourassa: Vous vous faites jouer le tour.

M. Descôteaux: Allez-y.

M. Lessard: Sur la nette prédominance, est ce qu'il est définitif qu'il n'y aura pas de règlement.

M. Bourassa: Je veux dire, je n'ai pas d'autre chose à dire là-dessus.

M. Lessard: Est-ce que la directive sera rendue publique?

M. Bourassa: Je n'ai pas d'autre commentaire à faire là-dessus.

Mme Dansereau: Est-ce que vous avez un commentaire à faire sur une suggestion de l'Association libérale de l'Estrie qui demande que toute la région de l'Estrie ait un statut spécial en matière linguistique et qu'on permette l'affichage bilingue intérieur-extérieur avec nette prédominance du français? Une espèce de statut spécial pour...

M. Bourassa : Je n'ai pas pris connaissance des résolutions. Ce sera débattu probablement. On avisera à ce moment. Je ne crois pas que ce serait très démocratique de ma part avant même de prendre connaissance des résolutions ou de son débat de trancher.

M. Descôteaux : M. MacKenzie.

M. MacKenzie: Je voulais vous demander, M. le premier ministre, si L- vous avez vu l'émission Disparaître et si cela vous a inspiré d'autres réflexions sur les questions de la dénatalité et de l'immigration?

M. Bourassa: Ce n'est pas d'hier que j'ai exprimé ma préoccupation pour la question de la démographie. Je crois que c'est M. Henripain qui disait à l'émission Le premier jour, dimanche, que j'étais le premier chef politique qui avait sonné l'alarme, si je puis dire, sur cette question existentielle pour le Québec. J'ai eu l'occasion encore une fois, le 10 janvier, quand j'ai inauguré les nouveaux locaux ou la rénovation des locaux du ministère de l'immigration, d'exprimer jusqu'à quel point c'était une priorité.

Je sais que M. Parizeau s'est moqué de moi, il y a quelques semaines, en comprenant difficilement que la démographie pouvait être un thème électoral. Je crois qu'il a une vision assez étroite de la réalité québécoise en 1988. C'est certainement pour moi le sujet qui...

On me demande: Quel est le sujet qui vous préoccupe le plus? On en entend toujours beaucoup quand, on est chef du gouvernement. Mais c'est certainement ce qui me préoccupe le plus, comme responsable au plus haut niveau de l'avenir du Québec. Le gouvernement a déjà posé des gestes. Il l'a fait dans le cas du budget, des garderies, même si c'est perfectible, comme n'importe quelle politique gouvernementale. Il songe à le faire dans les normes de travail. D'autres mesures sont envisagées également.

M. Mackenzie: Il y a des propositions de M. Jacques Brassard, qui a parlé d'un gel possible du niveau de l'immigration. Donc, on ne sera pas plus sûr des moyens d'intégrer les immigrants à la communauté française.

M. Bourassa: Je ne peux pas commenter les propositions de M. Brassard. Je n'en ai pas pris connaissance, M. MacKenzie. Je pense bien que j'aurai l'occasion d'élaborer sur ces questions au cours des prochaines semaines.

M. MacKenzie: Dans quel sens?

M. Bourassa: Nous avons posé des gestes. Nous avons augmenté le budget substantiellement pour l'intégration des immigrants à la majorité francophone. On a ajouté 6 000 000 \$ l'an dernier. On a annoncé 7 500 000 \$ au mois de janvier. Donc, on est bien conscient du travail qui doit être fait là-dessus.

M. MacKenzie: Mais est-ce qu'on a raison de s'alarmer au sujet de l'intégration, comme on le faisait dans cette émission?

M. Bourassa: Je ne veux pas porter un jugement de valeur. Je n'ai pas vu l'émission en totalité. Tout ce que je peux vous dire, c'est que le gouvernement comme tel, surtout son chef, est très préoccupé de l'évolution démographique du Québec. Nous avons été les premiers en Amérique du Nord à poser des gestes. Nous avons l'intention de poursuivre l'application de cette politique. C'est une question existentielle. C'est une vérité de La Palice de le dire que de faire en sorte que le déclin démographique du Québec puisse être enrayeré, stoppé, arrêté.

M. MacKenzie: Mais êtes-vous inquiet de l'intégration des immigrants à la communauté française?

M. Bourassa: Là-dessus des progrès ont été faits. J'ai déjà mentionné la question de l'école où, il y a quinze ans, 15 % allaient à l'école francophone. Maintenant, c'est au-delà de 60 %. Cela ne veut pas dire que c'est satisfaisant mais c'est pourquoi on ajoute des programmes, des budgets, qu'on en fait une priorité. Dans le lac Meech, par exemple – je ne sais pas si vous allez me poser une question sur le lac Meech, j'ai des invités qui m'attendent – nous avons cinq demandes qui ont été faites par le Québec, dont l'une porte sur l'immigration, ce n'est pas pour rien. Ce n'est pas d'hier que le Parti libéral et son chef sont conscients de cela. Cela n'a jamais été fait auparavant, pas d'une façon aussi prioritaire. Si nous avons fait de l'immigration l'une des cinq demandes les plus importantes pour le Québec, pour son avenir, c'est parce qu'on est conscients de cette priorité.

M. David: M. Houle.

M. MacKenzie: Une dernière question. Vous avez parlé du lac Meech...

M. David: Robert, ça fait déjà quatre questions, et on a peu de temps. M. Houle.

M. Houle: Les banques ont décrété une hausse du taux d'intérêt de 0,5 %, escomptant une hausse du taux d'escompte. Les premiers ministres des provinces se sont déjà prononcés contre les politiques de la Banque du Canada. Comment réagissez-vous à cette hausse du taux d'intérêt, alors que le taux de chômage, au Québec, est encore si élevé?

M. Bourassa : Je suis en total désaccord. Je trouve assez ironique, pour être très poli, qu'on hausse les taux d'intérêt à cause d'une situation de surchauffe qui existe en Ontario. Ces hausses de taux d'intérêt vont augmenter les taux d'hypothèque, donc augmenter les coûts du logement, donc accélérer la surchauffe, et qu'en même temps, dans le cas de l'Agence spatiale, on envoie les contrats en Ontario qui, déjà, est affligé d'une surchauffe, alors qu'on est obligé de pénaliser toutes les autres régions du Canada avec une hausse du taux d'intérêt, des régions comme le Québec, qui a 10 % de chômeurs. On envoie encore la majorité des contrats, d'après les statistiques. Il peut y avoir des batailles de chiffres. Je pense que c'est une situation inacceptable.

Du moins, peut-être que le gouvernement est impuissant face à la politique monétaire, mais dans le cas des contrats accordés aux différentes régions, quand on connaît l'expertise relative de Québec et de Montréal dans les questions de l'aérospatiale, je pense qu'on ne peut pas accepter que Montréal ne soit pas – pour répondre à votre question sur un autre sujet d'actualité – le centre de l'Agence spatiale. J'entendais hier un journaliste de Radio-Canada qui disait: C'est peut-être à cause du lac Meech, on ne veut pas braquer les autres provinces. Quand même, il y a des limites. Comme Canadien, je souhaite profondément que l'Accord du lac Meech soit ratifié, mais comme Québécois, la priorité pour moi, c'est le développement économique du Québec, et notamment la question, des jeunes qui sont en chômage actuellement, le taux est encore élevé.

M. Girard: Avez-vous perdu les IOU signés Brian? Qu'est-ce qu'il attend pour les rendre?

M. Bourassa: Ce que je veux dire sur cette question, c'est que si on ajoute la question de l'Agence spatiale à la question des taux d'intérêt, à tous ces milliards qui ont été distribués depuis quelques mois dans le reste du Canada, 4 000 000 000 \$ pour les agriculteurs de l'Ouest, plusieurs milliards de contrats avec les frégates, aucune au Québec, si on tient compte, par exemple, sur une plus longue période que dans le cas de l'Ontario, l'Ontario a eu 12 000 000 000 \$ pour l'énergie nucléaire, sans qu'on ait un sou nous pour le développement hydroélectrique, je crois que la situation que nous avons actuellement est inacceptable pour le Québec.

Le modérateur : Une dernière question en français avant de passer à l'anglais.

M. Bernard Descôteaux.

M. Descôteaux : M. Bourassa...

Une voix : Mes collègues anglophones n'ont pas eu la chance encore de poser une question.

Une voix : Oui, mais je pense que je représente assez de monde pour avoir une question.

Le modérateur : M. Descôteaux.

M. Descôteaux : M. Bourassa, j'aurais une question sur l'accord du lac Meech. Vous avez reçu une lettre de M. Mulroney vous invitant à aller à Ottawa le 27. Selon certains, il y a au moins une petite ouverture, dans cette lettre, à élargir l'accord du lac Meech. Dans quel esprit allez-vous participer à cette rencontre et croyez-vous qu'il sera possible de clore le dossier une fois pour toutes?

M. Bourassa: Je l'espère. Je suis confiant... J'espère qu'à la suite des audiences publiques du Nouveau-Brunswick que le Nouveau-Brunswick se ralliera à la question. L'argument principal qu'on peut invoquer dans cette question du lac Meech, c'est que la plupart des amendements qui peuvent être faits le sont avec cette province. Alors, pourquoi demander l'accord de dix provinces quand on pourra obtenir l'amendement avec cette province? Cela demeure encore un mystère pour moi que c'est ce qui bloque la ratification de l'accord du lac Meech. Pour ce qui a trait du Manitoba, la situation paraît plus difficile. M. Filmon a obtenu un regain de popularité par une politique anti Québec. Ce qui est assez malsain pour l'avenir du pays. J'espère bien que là aussi le bon sens finira par prévaloir.

Mme Dansereau: En sous-question.

Le modérateur. En sous-question.

Mme Danseeau: Le Nouveau-Brunswick n'est pas du tout disposé à signer l'entente du lac Meech, si on se base sur les audiences qui ont eu lieu, qui ne font que confirmer les craintes de M. McKenna. Par contre, on est prêt à signer, faire une espèce de deal, lac Meech 1, oui, avec lac Meech 2, ou un accord politique parallèle. Il y a des formules qui sont étudiées. Vous M. Bourassa, à quel point êtes-vous ouvert à ces formules?

M. Bourassa: Je dois vous dire que votre information n'est pas complète sur les audiences du lac Meech parce que ces jours-ci, c'est très favorable. Encore cet après-midi, avec M. Hatfield. Donc, il reste que c'est prématuré de conclure que c'était purement négatif. Ma position sur le lac Meech est la même finalement que celle du gouvernement fédéral. Dans la lettre du M. Mulroney vous retrouvez les arguments que j'énonce depuis des mois, qu'ouvrir le lac Meech c'est le détruire, que tout le monde voudra l'amender, que finalement quant à l'agenda d'une deuxième ronde, le Québec a toujours été prêt pour l'agenda d'une deuxième ronde. On avait fixé la réforme du Sénat et les pêcheries, si ma mémoire est bonne. Si on veut ajouter l'article 93 qui intéresse le Québec ou l'article 23, on est prêt.

Une voix : Il reste peu de temps, puis les collègues anglophones...

M. Girard, M. Noseworthy.

Une voix : J'ai une question importante.

M. Bourassa : M. David, je crois que je peux aller jusqu'à la limite de la politesse vis-à-vis de mes invités au salon rouge jusqu'à 14 h 10.

M. Girard: Ma seule question, M. le premier ministre, est la suivante: compte tenu de ce que vous avez dit tantôt concernant l'économie, l'agence spatiale principalement, la nomenclature des contrats qui nous échappent et les sommes versées ailleurs au pays et non au Québec, estimez-vous que c'est une sage décision que d'avoir reporté la conférence fédérale-provinciale qui devait se tenir justement sur l'économie et le développement industriel à l'été plutôt que de la tenir en mars, comme il avait été prévu.

M. Bourassa: Je ne peux pas répondre à votre question parce que je ne peux pas vous dire quelle serait l'utilité d'une telle conférence. Souvent les conférences font avancer les choses, souvent elles permettent des affrontements qui retardent les solutions. Tout ce que je peux vous dire c'est que dans le cas de l'agence spatiale, nous avons une cause particulièrement convaincante. J'ai n'ai toutefois pas l'intention de ramper devant le gouvernement fédéral pour obtenir l'agence spatiale, surtout si cela risque d'être une coquille vide, mais je crois que nous avons d'excellents arguments depuis longtemps. L'expertise que nous avons, la main-d'œuvre, la répartition de la richesse économique au sein du Canada est un défi à relever pour le gouvernement actuel quand on voit les écarts dans les taux de chômage et l'augmentation des taux d'intérêt à cause de la prospérité d'une seule région. Donc, c'est ma position.

M. David: M. Noseworthy.

M. Noseworthy: Yes, Sir. Your government is considering the possibility of permitting bilingual signs under certain circumstances, certain places. Where? Under what circumstances?

M. Bourassa: Mr. Noseworthy, that would be known when the regulations will be discussed at the Cabinet. What is existing – now it is a situation where the competent organisms and situations are discussing that I said at my press conference on the third week of December that I will give as a guideline... the guideline will be saying that in cases where you have independent Enterprises and those cases, I think it is normal to allow with French being

predominant a certain degree of bilingual signs. That is what we call clear predominancies, because this is mentioned, and this is the expression used in the Supreme Court Judgment. The « grande surface » how do we say it in English? In large where Department stores and that cases since those companies have a lot of waist to reach the clients, we want to be more vigilant and to that extent, this is including in Bill 178, we will prepare some regulations or the policy of the Government will be prepared in that light for bilingual signs. So, it will be much more limited in those places because there are other ways to reach the clients. Concerning the other regulations, that is the sense of your question, we were talking about certain places where obviously in those places we have for instance sport places where the regulations could be in both languages, those centers which are own by the Government. It is not the case in the private places. So, we are considering to correct that situation. It is already in the PO regulations still not ratified, proposed but still not ratified. So, what I am telling you, I am giving you just an example which is a study now, but, there is no decision yet. The principles are there and more vigilance for the large department stores, consideration on certain exceptions already existing in PO regulations but still not adopted, that will be discussed by the ministerial committee. That will be discussed by the Cabinet, then, that will be published.

M. Noseworthy: Mr. Gratton wants bilingual signs at tourist sites, museums more than safety too. He wants information to be bilingual on bilingual signs.

M. Bourassa: I am sorry, I have no other comment on that question until it is further studied by the groups involved and then we will discuss that. I am giving you one example.

M. Noseworthy: No question of bilingual signal on the highway on the roads.

M. Bourassa: You have to read section 29 of Bill 101 which is allowing pictograms – how do you say that? – that is the same, and unilingual French for the highways. That is section 29 of Bill 101.

M. Noseworthy: What about signs for safety reasons on highways?

M. Bourassa: I do not want to comment on that question because I have to break the ... This section 29 is quite clear.

M. David: Mme Nancy Wood.

Mme Wood: Mr. Bourassa, on Sunday night the documentary 'Disparaitre' talked about the French fact in Quebec and the development in demography, you said, you do not want to comment because you did not see all of it. What do you think will be happening in Quebec in the Year 2000? Do you agree with Mr. Vigneault who says that basically we will have disappeared as a culture?

M. Bourassa: I do not want to quote Mr. Vigneault, out of context. It is so easy to quote somebody out of context. What did I say, it is my responsibility of leader of the Quebec Government to take every action available to my government in order to increase the demography in this province, to increase the birthrate, to increase the number of immigrants which could be integrated to the French speaking majority, but we have to take into account of the unemployment situation, and all other subjects which are discussed since many months. But you say that whatever the realism of that forecast for year 2000, I can tell you, as

Leader of the Québec Government, that everything will be done concerning demography, family policies, integration of new immigrants to the French-Speaking majority; everything will be done to have we will say a more optimistic future.

M. Wood. Are you telling French Quebecers that they should not worry about this, they should be reassured?

M. Bourassa: What I think, my fellow citizen, is that the government is quite conscious of that situation. We were the first government in North America to come with policies to face that challenge. I am saying to them that this is one of the toughest challenges of our history, but the government is conscious of that, and the government will take strong action to face that challenge.

M. David: M. Séguin.

M. Séguin (?): On Meech Lake, according to a newspaper, this letter written, sent out by Prime minister Mulroney. do you feel that Meech Lake, at this particular moment, can be reopened with any optimism of having satisfied the proposals or the demands made by New Brunswick and Manitoba.

M. Bourassa: I expect, I am still confident that Meech Lake will be ratified. I hope that New Brunswick will be ratified, because the amendments which are proposed by New Brunswick could be adopted with seven provinces. And it is a mystery for me that those who are coming with amendments implying some provinces are looking for other provinces to apply those amendments. I cannot see any kind of logic in that approach, having the approval of Bill Vander Zalm and Don Getty on minorities when they will not need it, if Meech Lake is ratified. As to Manitoba, I think it is more difficult, it is sad as a Canadian to see that the Manitoba Premier is becoming more popular in this province because he is following an anti Quebec policy. I don't think this is healthy for national unity but I hope that common sense will prevail.

Une voix : Pourquoi vouliez-vous, au début, rester jusqu'à deux heures du matin?

M. Bourassa: Mais là, je n'ai plus de questions. On répète les mêmes questions. Il faut que je me rende.

Une voix: About Meech Lake Accord, sir, are you satisfied that the rights of the minorities groups in the country received a good protection in the Accord as it is right now?

M. Bourassa: It's an improvement over the present situation and the present Constitution, there is no commitment by any government for the protection of minorities. So, it is an improvement. It is still not perfect obviously. It is very rare that something is perfect in politics.

Une voix: Are there Francophones outside Quebec more than the Anglophones in Quebec or is it even across the board?

M. Bourassa: I mean, read the text. Obviously, if they want to discuss, I said that very often. I don't know if it will be on the agenda in two weeks. But if they want to discuss the situation of the different minorities in Canada, I am ready to discuss the situation of the English-speaking community. I am not saying that Bill 178 is easy for them to accept on grounds of principals. It is thought to be accepted on grounds of principals that your languages not allowed in the private sector. The journalists who were with me in Belgium realized that it is against the Constitution there. I don't know if they mentioned that in the paper but they realized that it is against the Constitution in Belgium to prohibit language. So this is allowed in Quebec. We are able because of the notwithstanding to prohibit the use of our languages. So, it is difficult for the English speaking community to accept that their language is illegal in their own places. But this being said, they should not judge the treatment. Their treatment in Quebec only with that question. I am asking them to be pragmatic, to be practical because what it is mentioned in the French and the Supreme Court judgment, what is clearly mentioned is French is the spoken language, not English. We have to support the bishops concerning that.

Une voix: One question.

M. Bourassa: You have to be polite.